

# *Règlement du « Trail to finish »*

## *15 mars 2024*

### **Présentation :**

Trail to finish est une course nocturne organisée par l'association étudiante du BUT HSE d'Auch avec la coopération de l'association Terre de Jeux de Gimont.

L'évènement se déroulera le vendredi 15 mars 2024. Et se composera de trois parcours différents sur trois courses :

Le parcours 10 km pour lequel le départ de la course sera à 20h00 à Gimont (32). Le parcours se déroule sur différents types de terrains : chemin en gravier, sentier de terre, portion de route goudronnée.

Le parcours 5 km accessible à partir de la catégorie minimale (né en 2010 ou avant) en course ainsi qu'en marche pour lequel le départ de la course sera à 20h05 à Gimont (32). Le parcours reprend le début du parcours du 10 km ainsi que les caractéristiques des types de terrains

Le parcours 3 km exclusivement sur chemin goudronné à Gimont (32) en course handisport avec deux courses sur celui-ci :

- Départ 19h30 Handbike & fauteuil pour 12 km : 4 x 3 km (trois fois le parcours 3km)
- Départ 20h00 Joëlette pour 3 km (départ en même temps que le 10 km)

### **Article 1 : Modalités d'inscription et de participation, tarifs**

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Les inscriptions se feront sur internet jusqu'au 14 mars compris ou le jour de la course sur place à partir de 18h avant les départs de courses.

Chaque coureur devra communiquer lors de l'inscription impérativement soit :

- Un certificat médical **d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.**
- Pour les joëlettes, un certificat médical validant médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve.
- Ou une licence Athlé compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise délivrés par la **FFA** en cours de validité à la date de la course
- Ou une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération agréée certifiant la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition délivré par les fédérations : (Les licences étrangères ne sont pas acceptées)
  - Fédération des clubs de la défense (FCD)
  - Fédération française du sport adapté (FFSA)
  - Fédération française handisport (FFH)
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
  - Fédération sportive des ASPTT
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports (voir annexe). Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois

Les coureurs accompagnants une joëlette doivent également passer par une inscription classique en présentant un certificat médical ou une licence comme présenté au-dessus.

### Tarifs :

Course	Tarifs inscription en ligne	Tarifs inscription sur place	Tarifs étudiants post-bac (sur place)	Tarif accompagnateur joëlette
Le 10 km	10€ (+1€ frais d'inscription internet)	12€ (frais site)	0€	/
Le 5 km course	5€ (+1€ frais d'inscription site internet)	7€	0€	/

Le 5 km marche	3€ (+1€ frais d'inscription site internet)	5€	0€	/
Le 3 km	3€ (+1€ frais d'inscription site internet)	5€	0€	0€

Le paiement devra s'effectuer en **même temps que l'inscription** sur le site internet par paiement bancaire pour l'inscription en ligne. Pour l'inscription sur place le paiement s'effectuera en espèce ou par chèque.

Pour inscription en ligne la remise de dossard se fera sur place avec vérification d'une pièce d'identité.

Pour l'inscription sur place la remise de dossard se fera seulement après vérification du certificat médical / licence ainsi qu'après le paiement.

Le **dossard est propre à chaque coureur**, il ne peut donc en aucun cas être échangé ou donné à un autre participant.

Le dossard devra être entièrement **lisible** lors de la course.

Toute personne échangeant son dossard avec une tierce personne sera **reconnue responsable en cas d'accident** survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

*A partir de l'instant où l'inscription sera faite aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation de la course indépendante à la volonté des organisateurs (conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...).*

## **Article 2 : Matériel obligatoire**

- Tenu de course
- Vêtement chaud
- Vêtement de pluie
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- Une lampe frontale fonctionnelle + piles
- Dossard
- Un équipement réfléchissant type brassard ou autre

Avant la course les organisateurs pourront décider de rendre cet équipement recommandé et non plus obligatoire (typiquement en fonction des prévisions météorologiques).

La vérification du matériel durant l'évènement pourra être effectuée à n'importe quel moment par les organisateurs. En cas de non-respect l'organisation se réserve la **possibilité de prononcer des pénalités et/ou des exclusions**.

Athlètes en fauteuil :

- Le port du casque et gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire

### **Article 3 Arrivée et récompenses**

Une fois tous les coureurs arrivés, une petite collation sera organisée à l'arrivée avant de passer aux récompenses.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers au SCARTCH (Femmes et Hommes)
- Les participants des courses handisports

Aucune réclamation possible à l'exception d'une erreur de chronométrage.

### **Article 4 : Assurance**

Chaque participant doit être **assuré individuellement par une assurance personnelle** couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive durant l'évènement pourrait être déclencheur. (Article L.321-4 du Code du Sport)

**Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

### **Article 5 : Droit à l'image**

Chaque participant donne à l'organisation la possibilité d'utiliser **toutes photos, images ou vidéos** le représentant durant l'évènement à la suite de celui-ci dans toutes possibles utilisations liées à la promotion de la course.

### **Article 6 : Sécurité**

Le parcours est vérifié dans les **24h** avant l'évènement par les organisateurs pour s'assurer le passage des coureurs.

Chaque point de contrôle représenté par un bénévole sera équipé d'au moins un téléphone portable pouvant communiquer avec un organisateur de la course.

En cas de risque naturel ou météorologique pouvant nier au déroulement de la course, l'organisateur se réserve le droit de pouvoir annuler la course **pour la protection des participants**.

Toute personne de l'organisation peut déclarer un participant inapte à continuer l'épreuve si son état est jugé à risque pour sa santé.

Deux bénévoles devront être présents à chaque intersection avec une voie publique.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et doit s'assurer d'être en condition physique nécessaire lors de la course.

Présence de secouristes bénévoles au niveau de l'arrivée par la présence de la protection civile.

En cas de blessure ou d'accident, ceci doit être impérativement **signalé à l'organisateur** en s'adressant directement à lui ou par l'intermédiaire de bénévoles présents régulièrement sur le parcours (Art – 7)

## **Article 7 : Postes de contrôle et signalisation**

La plupart du parcours se déroule en milieu naturel, **il est obligatoire de suivre le tracé** indiqué par la signalisation prévue lors de l'évènement.

Des bénévoles seront présents à chaque intersection ainsi qu'à d'autres endroits jugés comme problématiques sur le parcours pour assurer le respect du tracé et la sécurité des coureurs.

Le parcours sera signalé par des piqués affichant une direction et des bombes de peinture biodégradable.

Lors des traversés de voie publique, le coureur devra se conformer au **code de la route**.

## **Article 8 : Vols et dégradations.**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation commises sur les parkings.

## **Article 9 : Ravitaillement**

Un ravitaillement à l'arrivée sera à la disposition des participants. Aucun autre ravitaillement ne sera présent sur le parcours, les coureurs doivent prévoir leurs propres denrées pour la course.

## **Article 10 : Déchets**

Sera mis à disposition le jour de la course des poubelles d'ordures ménagères et des poubelles de tri au niveau du ravitaillement et du départ/ arrivée de la course.

Tout participant **abandonnant un déchet** pourra être sanctionné d'une pénalité.

## **Article 11 : Éthique de course**

Chaque participant s'engage par le biais de l'inscription et donc de l'application de ce règlement à :

- Respecter le milieu naturel de la course
- Respecter les bénévoles présents qui permettent le bon déroulement de l'évènement
- Ne pas tricher
- Respecter le tracé
- Venir en aide à un autre participant s'il est blessé ou en difficulté
- Ne pas fumer dans les espaces clos et au niveau des ravitaillements
- Avoir le matériel obligatoire durant la course

## **Article 12 : Briefing**

Un briefing aura lieu 10 minutes avant le premier départ (19h20) au niveau du point de départ. Celui-ci **sera obligatoire pour tous les participants** et nous invitons ceux qui les accompagnent de venir y assister.

Lors de ce briefing la sécurité et le déroulement de la course seront rappelés. On y retrouvera également une **sensibilisation à l'handisport**.

## **Article 13 : Accompagnement Handisport**

Pour toute personne participant à la course en joëlette, deux bénévoles minimums devront accompagner le coureur sur l'entièreté du parcours.

## **Article 14 : Abandon**

Si un coureur décide d'abandonner la course il doit alors impérativement prévenir l'organisateur par l'intermédiaire d'un bénévole qui récupère et invalide son dossard. Tout abandon est définitif. Le coureur ne peut pas poursuivre la course sans dossard.

## **Article 15 : Acceptation du règlement**

Afin que l'évènement puisse se passer dans les meilleures conditions, lors de l'inscription, le coureur s'engage à respecter sans aucune réserve le présent règlement.

En cas de non-respect du règlement par l'un des participants une pénalité ou la mise hors course du participant sera entraîné sur décision de l'organisateur

Annexe 1 Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

**Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON,**

**mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.**

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		
---	--	--

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



**inscriptionsenligne.fr**



**07.68.46.32.42**